

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN90

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

I. A l'alinéa 347, après les mots : « nouvelle déflation », insérer les mots : « des effectifs ».

II. En conséquence, à l'alinéa 347, après les mots : « déflation globale », insérer les mots : « des effectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.